

Dispositif ADEL Croissance :

un nouvel appel à candidatures est ouvert du 1^{er} mai au 30 juin 2022 pour soutenir l'investissement des très petites entreprises (TPE) en phase de développement ou de transmission



Grand Cognac soutient les Très petites entreprises (TPE) qui souhaitent investir en favorisant leur développement au service de l'emploi, du développement durable et de la modernisation du matériel productif par le biais du dispositif ADEL Croissance.

Du 1^{er} mai au 30 juin 2022, c'est le moment de candidater pour cette 4^{ème} session.

Vous avez besoin d'un coup de pouce pour développer votre activité ou vous lancer dans une reprise d'entreprise ? Candidatez pour bénéficier du dispositif ADEL Croissance !

Pour ce nouvel appel à candidatures, l'ensemble des dossiers devront être reçus entre le 1^{er} mai et le 30 juin prochain.

Le dispositif ADEL croissance est l'opportunité pour les entreprises de bénéficier d'une subvention modulable pour investir dans leur appareil productif, se moderniser ou se diversifier afin de faire face au contexte économique actuel.

Toute entreprise artisanale, commerciale (commerce de détail ou de service) de moins de 10 salariés, et réalisant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1 000 000 € HT, en phase de développement ou de transmission-reprise, peut candidater.

ADEL CROISSANCE : UNE SUBVENTION MODULABLE

Le dispositif « ADEL Croissance » peut apporter une aide sous forme de subvention modulable jusqu'à 25 % des dépenses éligibles hors taxes. Il concerne des projets d'investissement(s) se situant entre 5 000 et 30 000 € HT. Les projets d'investissement(s) éligibles sont les suivants :

- ◆ la modernisation, la sécurisation des entreprises, la croissance et l'informatisation,
- ◆ l'acquisition de matériel productif,
- ◆ l'achat d'équipements permettant de réduire la consommation énergétique et/ou la production de déchets des entreprises et/ ou la production d'énergie renouvelable,
- ◆ la réalisation de travaux de rénovation et d'aménagement de commerce (uniquement dans le cadre d'un projet d'accroissement d'activité).

DES CRITERES DE BONIFICATION

La communauté d'agglomération porte une attention particulière à certains aspects des projets, en particulier : la dynamisation des centres-bourgs sur le territoire ou encore les projets orientés vers des engagements en matière environnementale et/ou sociale.

Les entreprises dont les projets permettraient de soutenir cette dynamique peuvent bénéficier d'un taux d'aide bonifié.

ILS ONT ETE SOUTENUS LORS DE LA PRECEDENTE SESSION ADEL CROISSANCE :

Lors du précédent appel à candidatures qui a eu lieu entre février et mars 2022, le dispositif ADEL Croissance a accompagné 8 entreprises pour un montant d'attribution globale d'un peu plus de 38 000 € (soit en moyenne, 4 750 € par entreprise).

Le dispositif ADEL Croissance est par exemple venu soutenir l'achat de matériels professionnels neufs pour une entreprise d'aménagements paysagers à Nercillac, ou encore pour un restaurant nouvellement ouvert à Jarnac.

RENSEIGNEMENTS ET RETRAIT DES DOSSIERS :

Pôle Développement économique de Grand Cognac :

economie@grand-cognac.fr

05 45 83 47 99

Contact presse :

Zoé Saffar, Directrice du pôle Développement économique :
06 43 98 32 35 – zoe.saffar@grand-cognac.fr

Anthony Tanguy, Chargé de mission Développement économique en charge de l'appui aux entreprises : 07 86 65 60 24 – anthony.tanguy@grand-cognac.fr

Virginie Beauvallet, Directrice du pôle Communication et Attractivité :
virginie.beauvallet@grand-cognac.fr – 06 11 53 71 77.